



**PROCÈS-VERBAL DE LA 532^e RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
tenue le jeudi 13 octobre 2016 à 12 h au salon rouge de l'UQTR
(532-13-10-16)**

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, vice-président aux relations de travail
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité
M. Sylvain Beaudry, trésorier
M. Ghyslain Parent, secrétaire

Absence motivée :

Aucune

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assiste également à la réunion.

Ismaïl Biskri, président, anime la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

CX-532-13-10-16-00 **Projet d'ordre du jour**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des procès-verbaux : 531^e réunion
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
 1. Correspondance depuis le 20 septembre 2016
 2. Dépôt de l'agenda syndical
 3. Le point d'ancre, vol. 19 no 3
 4. Retenues à la source de septembre : ARC : 4237 \$; MRQ : 7354 \$
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Comité sur la gestion des universités (CGU) de la Fédération
- 7) Gestion des locaux syndicaux : suite
- 8) Retour sur l'Assemblée générale du 29 septembre
- 9) Représentants du Syndicat au comité de promotion 2017
- 10) Consultation pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la formation
- 11) Processus de consultation pour le renouvellement de la convention collective
- 12) Projet d'ordre du jour du conseil syndical
- 13) Affaires nouvelles :
 1. Remboursement des dépenses reliées à des griefs
 2. Frais d'impression du secrétariat syndical
- 14) Date de la prochaine réunion : 3 novembre 2016
- 15) Levée de l'assemblée

CX-532-13-10-16-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-532-13-10-16-02 **Adoption du procès-verbal de la 531^e réunion du CX**

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 531^e réunion du comité exécutif tenue le 22 septembre 2016.

CX-532-13-10-16-03 Suites à donner aux dossiers

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

CX-532-13-10-16-04 Correspondance et information

1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 22 septembre 2016

Le président invite les membres à prendre connaissance du courrier reçu et expédié depuis le 22 septembre 2016 et à soumettre leurs questions aux officiers concernés.

2. Dépôt de l'agenda syndical

On précise les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois d'octobre 2016. Le président rappelle que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et il est préférable de s'y référer.

3. Le point d'ancre, vol. 19 no 3

On indique qu'il y aura la publication d'un numéro du bulletin *Le point d'ancre* au début du mois de novembre.

La proposition de textes porte sur :

- Le processus d'évaluation des cadres supérieurs
- La répartition des postes 2017-2018
- Le financement de la recherche par la Fondation
- Un texte du professeur Bernatchez sur les différents profils de professeur
- Le statut d'observateur des administrateurs internes de l'UQTR

La date de tombée est fixée au 21 octobre pour une publication électronique au début du mois de novembre.

4. Retenues à la source de septembre : ARC : 4237 \$; MRQ : 7354 \$

Le trésorier confirme l'envoi des retenues à la source pour les deux paliers de gouvernement.

CX-532-13-10-16-05 Rapport des officiers et des délégations

Président

- Le président mentionne que lors de la dernière réunion du comité de pilotage du projet de sondage sur la qualité de vie au travail, les participants ont convenu que la proposition de la firme Aon-Hewitt ne répondait pas à la réalité des professeurs d'université. Le comité a donc convenu de demander les corrections nécessaires.
Le président mentionne qu'il a invité la ministre à rencontrer le comité exécutif lors de son prochain passage à Trois-Rivières.
- Le président résume les propos tenus lors de la rencontre avec la ministre Hélène David et les présidents de syndicat de l'UQTR. Le président a eu l'occasion de sensibiliser la ministre à la réalité des universités en région et les effets pervers du financement universitaire basé sur le nombre d'étudiants.
- Le président signale l'envoi, au vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) et aux membres des chantiers sur le plan de redressement financier de l'UQTR, d'un courriel rappelant les réserves exprimées par le forum des partenaires dont n'a pas tenu compte la Direction de l'UQTR. Le courriel sera d'ailleurs expédié aux membres du conseil d'administration afin de les sensibiliser à la question et attirer leurs attentions sur les coûts de la démarche.
- Le président a assisté à une journée de réflexion sur le corporatisme universitaire organisé par le Syndicat des professeures et des professeurs de l'UQAC. La rencontre fut l'occasion d'échanger avec différents représentants de syndicats de professeurs du réseau de dossiers communs.
Le président indique que la session d'information des délégués syndicaux pourrait prendre la forme d'une journée de réflexion sur un thème précis.

Comité des relations de travail (CRT)

- Le VPRT fait le point sur le cheminement des griefs et des dossiers du comité des relations de travail depuis la dernière réunion du comité exécutif.
- Le VPRT informe les membres que la Direction de l'UQTR a officiellement informé le Syndicat qu'elle n'avait pas l'intention de prolonger la convention collective jusqu'à la fin de l'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective.
- Le VPRT signale que le CRT a convenu de se désister du grief portant sur les cours en tutorat donnés à plus d'un étudiant faute de professeur acceptant de témoigner.
- Le VPRT signale qu'il y a une audition le 16 décembre sur le grief portant sur la reconnaissance du Syndicat comme unique porte-parole des professeurs.
- Le VPRT mentionne qu'un nouveau grief a été déposé sur le refus de remboursement à un professeur des frais reliés à un perfectionnement ad hoc.
- Le VPRT souhaiterait obtenir l'aval du comité exécutif afin d'inviter le Service des relations de travail à amorcer les discussions sur la lettre d'entente no 4 de la convention collective portant sur de nouvelles modalités de répartition des dégagements de recherche dans les centres de recherche et les instituts. Le VPRT croit qu'il serait aussi important d'aborder la question des critères d'attribution des dégagements discrétionnaires prévus à l'article 10.17 de la convention collective. Les officiers sont d'accord avec la proposition du VPRT.
- Avant d'aborder le point suivant, le président invite le VPAU à se retirer de la rencontre.

Le VPAU quitte la rencontre à 15 h 10

Le VPRT indique qu'un professeur a signifié au CRT qu'il songeait à contester, pour vice de procédure, son refus de promotion pour l'année 2016.

Considérant l'avis du procureur syndical à l'effet de la nécessité de discuter du déroulement du processus de promotion avec les représentants du Syndicat au comité de promotion, il est convenu que le président écrira aux représentants syndicaux du comité de promotion afin de leur signifier que le procureur souhaite les rencontrer. Il est aussi convenu que le président leur indiquera, considérant le déroulement des rencontres du comité de promotion à huis clos, qu'ils sont libres d'accepter ou de refuser une telle rencontre.

Le VPRT indique aux officiers que si les représentants du Syndicat au comité de promotion refusent de discuter des délibérations du comité de promotion avec le procureur, il sera impossible au CRT de donner suite aux prétentions du professeur de contester la décision du comité de promotion faute de témoins et d'éléments permettant d'étayer la preuve. Les officiers se déclarent en accord avec cette recommandation.

Le VPAU revient à la rencontre à 15 h 40**VPAS**

- La VPAS résume les discussions tenues lors de la dernière réunion de la commission des études. Il fut particulièrement question du respect des procédures de désignation à la sous-commission de la recherche, de la désignation du directeur de la chaire de recherche en chiropratique et de la répartition des postes de professeur pour l'année 2017-2018.
- Concernant la répartition des postes de professeur pour l'année 2017-2018, le conseil d'administration a autorisé l'attribution de 460 postes et le plancher d'emploi a été fixé à 445 postes. Au cours de la prochaine année, les départements pourront afficher 22 postes afin de respecter le plancher d'emploi. La Direction de l'UQTR a toutefois catégoriquement refusé que la commission des études priorise l'attribution des postes. Cela aurait permis d'éviter, comme pour l'année 2016-2017, que la Direction

détermine elle-même, sans l'accord de la commission, l'ordre d'attribution des postes dans les départements.

- Après discussion, les membres conviennent de publier dans *Le point d'ancre* un texte dénonçant cette situation.

VPSC

- La VPSC indique qu'une quinzaine de personnes se sont inscrites à la randonnée pédestre dans le parc de la Mauricie. L'activité aura lieu.
- La VPSC mentionne qu'il devrait y avoir une cinquantaine de participants au souper thématique portugais du 22 octobre prochain.
- La VPSC précise que l'atelier sur la préparation à la retraite pour les professeurs débutera le 17 octobre prochain.

Trésorier

- Le trésorier remet aux officiers le rapport financier du Syndicat au 30 septembre 2016. Il attire l'attention sur les postes budgétaires affichant des écarts significatifs.
- Lors de la dernière réunion du Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC), les membres ont été informés du dépôt d'une proposition de l'employeur concernant la révision du régime de retraite de l'UQ (RRUQ). Les représentants de l'UQ ont déposé une proposition similaire au scénario 2C discuté en 2014. Le CIRRAC a adopté une résolution précisant les bases à la poursuite des négociations :
 - Exige une rente complètement indexée y compris pour les années 2005 à 2016
 - Accepte la retraite facultative à 55/35 ou 60/32
 - Accepte le départ et le décès avant la retraite selon le minimum légal
 - Accepte le calcul des droits résiduels calculés selon le taux de solvabilité
 - Accepte que les pénalités actuarielles pour retraite anticipée passent de 3 à 6 %

Les négociateurs syndicaux sont optimistes quant à la reprise des pourparlers. La prochaine réunion du CIRRAC aura lieu le 4 novembre prochain.

Secrétaire

- Le secrétaire indique qu'il est intervenu en assemblée départementale afin de mettre en garde ses collègues contre l'inclusion dans la tâche des professeurs des cours rémunérés au nombre d'étudiants. La Direction de son département doit rencontrer le décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) afin de discuter de la question.

Le VPRT rappelle qu'il y a une lettre d'entente sur cette question à la convention collective.

Le secrétaire quitte la rencontre à 13 h 35

CX-532-13-10-16-06 Comité sur la gestion des universités (CGU) de la Fédération

Le président souligne que la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) souhaiterait former un comité de travail sur la gestion des universités et demande au Syndicat d'y déléguer un officier.

Après discussion, il est convenu de déléguer le président et le VPAU à titre de substitut.

CX-532-13-10-16-07 Gestion des locaux syndicaux : suite

Le président rappelle que le Service de l'équipement de l'UQTR souhaitait réquisitionner les locaux 1111, 1114 et 1116 du pavillon Ringuet afin d'y localiser des employés de la protection publique.

Le Syndicat, l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) et le Forum des partenaires ont dénoncé ce projet.

Le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) a confirmé récemment au Syndicat que la Direction de l'UQTR renonçait au projet. Elle invite toutefois le Syndicat à contribuer à trouver une solution pour l'Association syndicale des travailleurs étudiants (ASTRE) qui est beaucoup trop à l'étroit dans le local 1116 Ringuet.

Après discussion, les membres conviennent de discuter avec l'Association des professeurs retraités de l'UQTR afin qu'elle laisse à l'Association syndicale le local 1114 Ringuet. Le SPPUQTR devra donc trouver un autre local pour loger le serveur et entreposer les classeurs.

Le président demande au conseiller aux affaires universitaires d'assurer le suivi de ce dossier.

CX-532-13-10-16-08 Retour sur l'Assemblée générale du 29 septembre

Le président invite les officiers à faire leurs commentaires sur le déroulement de la 146^e assemblée générale qui avait lieu le 29 septembre dernier.

Les membres se réjouissent que le nombre de professeurs ayant exercé leur droit de vote ait été suffisant pour adopter les nouveaux statuts.

Les membres conviennent de revoir le lieu et l'aménagement de la salle de la prochaine assemblée prévue en mars 2017.

CX-532-13-10-16-09 Représentants du Syndicat au comité de promotion 2017

Le président rappelle que le Syndicat compte trois représentants au comité de promotion de l'UQTR :

- Deux professeurs titulaires de l'UQTR à titre de représentants officiels
- Un professeur titulaire d'une autre université désigné par la commission des études à partir d'une recommandation du comité exécutif du Syndicat.

Le président souligne que pour l'année 2016 les deux professeurs de l'UQTR représentant le Syndicat au comité de promotion sont actuellement officiers du comité exécutif du Syndicat. Le président rappelle les articles 30.1 à 30.3 des statuts traitant des conflits d'intérêts :

- Un officier siégeant à un comité de l'Université doit signaler par écrit à tout membre du Syndicat sa participation à une décision ou une recommandation du comité pouvant affecter les conditions de travail dudit membre.
- Dans un tel cas, l'officier s'abstient de participer à toutes discussions et à toutes décisions prises au sein des comités syndicaux interpellés par une contestation de la décision ou de la recommandation du comité de l'Université où siégeait l'officier.
- Cette exclusion de l'officier vaut seulement pour les points à l'ordre du jour des comités syndicaux traitant des questions reliées à la cause dudit membre.

Le président précise que le mandat du professeur Parent s'est terminé en 2016 et celui du professeur Linard se termine en 2017. Il les invite fortement à réfléchir à la pertinence de déposer à nouveau leur candidature à ce poste en mars 2017, car il n'est pas souhaitable

qu'un officier du comité exécutif siège sur des comités dont les décisions pourraient être contestées par un professeur.

Pour ce qui est du représentant du Syndicat provenant d'une université québécoise autre que l'UQTR, les membres s'entendent pour recommander à nouveau à la commission des études de l'UQTR la candidature du professeur Jean-Guy Meunier du Département de philosophie de l'UQAM. Le président communiquera avec le professeur Meunier.

CX-532-13-10-16-10 Consultation pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la formation

Le président rappelle que le Syndicat a toujours organisé un sondage et une rencontre avec les professeurs avec les candidatures aux postes de doyens, de vice-recteur et de recteur.

La rencontre avec Madame Catherine Parissier, candidate au poste de vice-rectrice aux études et à la formation, aura lieu le mercredi 19 octobre à 12 h.

Le comité exécutif doit aussi, selon la règle 14 sur la gestion des consultations menées pour la désignation des cadres supérieurs de l'UQTR :

- Désigner un responsable de la consultation
- Déterminer les questions soumises
- Fixer la période de consultation

Après discussion, il est convenu :

- De désigner le secrétaire responsable de la consultation
- De proposer les questions suivantes :
 - Occupez-vous un poste de direction d'enseignement et de recherche?
 - Avez-vous assisté à l'une des présentations de Madame Parissier?
 - Comment considérez-vous la candidature de Madame Parissier?
 - Auriez-vous préféré que le comité de sélection retienne au moins deux candidats?
 - Commentaires
- De fixer du 13 octobre 15 h au 24 octobre 17 h la période de consultation.

CX-532-13-10-16-11 Processus de consultation pour le renouvellement de la convention collective

Point reporté. Le président souligne qu'il serait peut-être souhaitable de prévoir une demi-journée pour traiter de cette question.

CX-532-13-10-16-12 Projet d'ordre du jour du conseil syndical

Le président présente le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil syndical prévue pour le jeudi 27 octobre 2016.

Après discussion, les membres s'entendent sur le projet suivant et conviennent de l'expédier aux délégués syndicaux :

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Élection d'un représentant au comité des activités socioculturelles de l'UQTR
5. Rapport du comité des relations de travail
6. Suivi à la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective
7. Code d'éthique et de déontologie du Syndicat
8. **Tribune des délégués et des déléguées**
9. Adoption du procès-verbal de la 302^e réunion du conseil syndical
10. Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical
11. Information et dépôt de documents :

- 11.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 528^e, 529^e et 530^e
- 11.2. Dépôt de l'agenda syndical du mois de novembre 2016
- 11.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU
12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine rencontre : 24 novembre 2016
14. Levée de l'assemblée

Le trésorier quitte la rencontre à 16 h 55

CX-532-13-10-16-13 Affaires nouvelles

1. Remboursement des dépenses reliées à des griefs

Le VPRT souligne qu'il arrive souvent que les professeurs impliqués dans un grief doivent se déplacer à plusieurs reprises pour rencontrer les procureurs ou pour témoigner lors des audiences arbitrales. Le Syndicat rembourse alors les frais de déplacement, les repas et, si nécessaire, les frais de séjour.

Le CRT a récemment reçu une demande d'un professeur impliqué dans un grief à l'effet de rembourser à son nouvel employeur l'écart entre son salaire régulier et le montant qu'il reçoit pour les journées de maladie qu'il utilise.

Le CRT indique qu'il a discuté de la question avec les procureurs syndicaux.

Après discussion, les membres adoptent la résolution suivante :

(2016CX-532-13-10-R165)

- CONSIDÉRANT la règle de gestion no 1 sur le remboursement des frais de déplacement et de représentation;
- CONSIDÉRANT la pratique actuelle de rembourser à un professeur engagé dans un grief les frais reliés aux déplacements, aux frais de repas et aux frais de séjour;
- CONSIDÉRANT la demande d'un professeur de rembourser l'écart entre les journées de maladie qu'il utilise et le salaire qu'il devrait recevoir pour les journées consacrées au cheminement d'un grief;
- CONSIDÉRANT que cette demande pourrait occasionner des déboursés importants;
- CONSIDÉRANT l'avis unanime des membres;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de rejeter la demande de rembourser aux professeurs engagés dans un grief l'écart entre les montants reçus en congé de maladie et le salaire qu'il devrait recevoir de son nouvel employeur.

2. Frais d'impression du secrétariat syndical

Le président présente la croissance des coûts d'impression des documents acheminés aux assemblées générales des professeurs, aux réunions du conseil syndical, aux réunions du comité exécutif et pour la publication du bulletin *Le point d'ancre*. Considérant la croissance des coûts, il s'interroge sur la pertinence d'acheminer des versions papier de ces documents aux professeurs et aux membres des divers comités.

Après discussion, les membres conviennent :

- Pour *Le point d'ancre*, il sera demandé aux professeurs de manifester leur souhait de ne plus recevoir la version papier du bulletin d'information. Ils seront alors retirés de la liste d'envoi;
- Pour les documents acheminés lors des assemblées générales et des conseils syndicaux, les documents essentiels au déroulement des rencontres (ordre du jour, procès-verbaux, projets de résolution, etc.) seront toujours expédiés

personnellement aux professeurs en version imprimée. Il est toutefois convenu de faire des liens vers la version électronique lorsque les documents sont trop volumineux.

CX-532-13-10-16-14 Date de la prochaine réunion

Les officiers conviennent de tenir la prochaine réunion du comité exécutif le 3 novembre prochain.

CX-532-13-10-16-15 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 17 h 40.

Ismail Biskri
Président

Ghyslain Parent
Secrétaire